

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....
REGION DU NORD
.....
DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ
.....
COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
.....
NORTH REGION
.....
BENOUÉ DIVISION
.....
GAROUA URBAN COUNCIL
.....
GENERAL SECRETARIAT
.....
INTERNAL PUBLIC PROCUREMENT
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT STRUCTURE

AVIS DE CONSULTATION

DC N°.~~001~~ /DC/CUG/SG/SIGAMP/AG/2024 du ~~21.07.2024~~
POUR L'ACQUISITION DE TROIS VEHICULES ADMINISTRATIFS
DONT UN POUR LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE GAROUA ET (LOT 1) ET DEUX POUR LES ADJOINTS
DU MAIRE DE LA VILLE DE GAROUA (LOT 2)

FINANCEMENT : Budget de la Communauté Urbaine de Garoua exercice
2024

1. Objet :

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la Communauté Urbaine de Garoua exercice 2024, le Maire de la Ville de Garoua, Maître d'Ouvrage, lance une consultation pour l'acquisition de trois (03) véhicules administratifs dont un pour la police municipale de la communauté urbaine de Garoua (lot 1) et deux pour les adjoints du maire de la ville de Garoua (lot 2) - Les prestations sont à réaliser en deux Lots ; le délai de livraison est fixé à 90 jours.

- Montant prévisionnel :

Lot1 : Quinze millions (15 000 000) francs CFA TTC ;

Lot2 : Trente-trois millions quatre cent quatre-vingt mille (33 480 000) francs CFA TTC.

2. CONSISTANCE DE L'ACQUISITION :

L'acquisition de trois (03) véhicules administratifs dont un pour la police municipale de la communauté urbaine de Garoua (lot 1) et deux pour les adjoints du maire de la ville de Garoua (lot 2).

3. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, installées au Cameroun et ayant une expérience dans le domaine.

4. CONSULTATION DU DOSSIER

Le Dossier de Consultation (DC) peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua dès publication du présent avis.

5. ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) francs CFA, représentant les

frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offre ; payable à la Recette Municipale de la Communauté Urbaine Garoua.

6. CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission montant de 2% du montant prévisionnel soit **300 000 FCFA pour (lot1) et 669 600 FCFA pour (lot2)** établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans l'annexe de ce DC et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

7. FINANCEMENT

Budget de la Communauté Urbaine de Garoua exercice 2024.

8. DEPOT DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais et en Sept (07) exemplaires dont **Un (01) original et Six (06) copies et une (01) version numérique sur Clé USB de l'Offre** marquées comme telles seront déposées au plus tard le **19. SEPT. 2024** 13 heure précises sous enveloppe fermée, scellée et cachetée adressée au Maire de la Ville, Maitre d'Ouvrage avec la mention :

AVIS DE CONSULTATION

N°. **001**./DC/CUG/SIGAMP/AG/2024 du **21. AOUT. 2024**.

**POUR L'ACQUISITION DE TROIS VEHICULES ADMINISTRATIFS
DONT UN POUR LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE GAROUA ET (LOT 1) ET DEUX POUR LES ADJOINTS
DU MAIRE DE LA VILLE DE GAROUA (LOT 2)**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un seul temps une heure après la date de dépôt des offres, soit le **19. SEPT. 2024** à 14 heures par la Commission Interne de Passation de la Communauté Urbaine de Garoua dans la Salle des travaux.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à ces séances d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES :

Pour la comparaison définitive des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

11. Critères éliminatoires :

- . Critère n° 1A : conformité des pièces du dossier administratif : Absence d'une pièce du dossier administratif après 48 heures ;
- . Critère n° 1B : conformité des caractéristiques techniques de L'acquisition : non-respect d'un critère technique
- . Critère n° 1C : service après-vente : Absence d'un service après-vente.
- . Critère n° 1D : Certificat d'origine délivré par le fabricant

12. Critères essentiels

- . Critère n° 2A : références du fabricant comptant pour 40 % : Production du certificat d'origine et de la lettre d'engagement du fabricant.
- . Critère n° 2B : références du soumissionnaire comptant pour 30 % : Justifier d'au moins une livraison de fournitures similaires au cours des cinq dernières années.
- . Critère n° 2C : délai de livraison comptant pour 30 % : Respect du délai de livraison.

L'évaluation de ces critères se fera de manière purement positive ou négative. Toute réponse négative (non) lors de l'examen des critères éliminatoires entraîne la disqualification de l'offre. Quant aux critères essentiels, un minimum de 70 % de réponses positives au total sera requis pour être retenu.

13. ÉVALUATION DES PRIX

Seules les offres de prix des soumissionnaires ayant présenté un dossier technique acceptable seront prises en compte pour la suite de l'analyse.

Pour la comparaison des offres, il sera considéré les coûts toutes taxes comprises en position rendu garage Communauté Urbaine à Garoua.

14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Les acquisitions objet de la présente lettre commande sera livrée en position rendu Garage Communauté Urbaine Garoua dans un délai de 90 jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de livrer.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua.

Garoua, le 21 AOUT 2024

*Le Maire de la Ville
(Maitre d'Ouvrage)*

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP/Nord
- CIPM/CUG
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



Goura Beladji